

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22  
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine du 3 novembre 1898, M. Claude Voiron est autorisé à accepter et à porter la médaille d'honneur (M. en or, de 2<sup>e</sup> classe) qui lui a été conférée par Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil, de la République Française.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Vendredi dernier a été célébré à la Cathédrale le service solennel pour les Princes défunts de la Famille Souveraine.

Une foule nombreuse et recueillie, où toutes les classes de la société, depuis la plus élevée jusqu'à la plus humble, étaient également représentées, assistait à cette importante cérémonie funèbre, attestant la vive gratitude et le pieux souvenir que les défunts Souverains ont laissé dans tous les cœurs de la population monégasque.

Au premier rang des places réservées, S. Exc. M. le Gouverneur Général avait pris place, entouré des Chefs de service et de tous les Fonctionnaires civils et militaires au grand complet. Le Corps consulaire et toutes les notabilités de la Principauté étaient également présents à la cérémonie, ainsi que toutes les dames et familles des fonctionnaires et de l'élite de notre société.

La nef et le chœur de la cathédrale avaient été décorés de belles tentures de velours noir lamées d'argent et un monumental catafalque, entouré de fleurs et de verdure, occupait le centre de l'église.

M<sup>r</sup> Theuret, évêque de Monaco, empêché par son état de santé d'assister, cette année, au service solennel, s'était fait suppléer par M<sup>r</sup> Guyotte, archidiacre, qui a officié et donné l'absoute.

Pendant la Grand'Messe, la Maîtrise et l'Orchestre, sous l'habile direction de M. Bellini, maître de chapelle, ont fait entendre plusieurs grands morceaux de chant religieux qui ont été interprétés avec autant d'art que de sentiment.

Après l'absoute, tous les assistants ont défilé avec émotion et jeté l'eau bénite devant le caveau où reposent les Princes défunts, puis en se retirant chacun est allé saluer sur le parvis de la Cathédrale S. Exc. M. le Gouverneur Général, ayant à ses côtés M. le Secrétaire Général.

A l'occasion de la fête de la Saint-Albert, de grandes réjouissances publiques auront lieu, comme chaque année, dans la Principauté, et déjà toute la population fait de nombreux apprêts de pavoisement et d'illumination.

Le programme officiel de la fête, que nous publions plus loin in-extenso, comporte de nombreuses attractions de jour et de nuit, entre autres deux magnifiques feux d'artifice, dont l'un sera tiré lundi soir, veille de la fête, par Stevano, l'ha-

bile artificier niçois, et l'autre, mardi, par Ruggieri, son célèbre concurrent parisien.

L'ornementation des principales places et avenues est déjà commencée et promet d'être plus merveilleuse que jamais. Quant aux illuminations de la place et des allées du Casino, elles seront féeriques, si comme nous l'espérons de tout cœur, M. André Robaudy, l'intelligent et actif entrepreneur des fêtes publiques, auquel en incombe la charge, est favorisé par le beau temps.

M. le docteur Corniglion, de la faculté de Montpellier, a été autorisé à exercer la médecine dans la Principauté.

M. Gerber (Paul-Victor), pharmacien des universités de Rome et de Berne, a été autorisé à succéder à M. Charles Plissonnier, pharmacien, rue Grimaldi.

Une assemblée générale supplémentaire a eu lieu dimanche matin au siège social du Sport Vélocipédique Monégasque, pour compléter son bureau par l'élection de deux membres du Conseil d'administration. Ont été élus : MM. A. Olivier et Defressine.

La Société Chorale l'*Avenir* vient également de renouveler son bureau. Tous les membres sortants en ont été réélus à l'unanimité. Ce sont :

MM. F. Gindre, président ; H. Bellando, vice-président ; E. Vidal, secrétaire ; L. Bérenger, secrétaire-adjoint ; C. Bronfort, trésorier ; J. Spadoni, trésorier-adjoint ; V. Peyretti et E. Bœuf, conseillers-censeurs.

Ajoutons que M. Nef, l'excellent chef de la Chorale, et M. Alignani, son dévoué sous-chef, ont été confirmés dans les fonctions qu'ils remplissent avec autant de dévouement que de talent.

## SUR LE LITTORAL

Par décret en date du 29 octobre dernier, M. le chanoine Cappatti, aumônier de l'hospice de la Charité, à Nice, est nommé vicaire général, en remplacement de M<sup>r</sup> Fabre.

M. Lagrange de Langres, ancien préfet des Alpes-Maritimes, vient d'être nommé chef du cabinet civil du nouveau Ministre de la guerre. M. Lagrange de Langres avait déjà occupé ces délicates fonctions auprès de M. de Freycinet, de 1888 à 1893.

La princesse Strozzi compte passer les fêtes de la Noël à Florence. Elle ne viendra qu'à la fin de l'hiver à Nice auprès de sa mère, la comtesse Branicka, à l'Olivetto.

Le marquis et la marquise de Massengy-d'Auzac arriveront à Nice le 1<sup>er</sup> décembre.

Le marquis et la marquise de Massengy-d'Auzac sont actuellement en Lorraine.

Hier lundi, à 10 heures du matin, a eu lieu en l'église Saint-François-de-Paule, pour le 33<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Ernst, le célèbre compositeur, une messe en musique à laquelle assistaient M<sup>me</sup> Amélie Ernst, sa veuve, et de nombreux amis.

Le programme a été exécuté avec une grande virtuosité par Miss Williams, qui a chanté le « Pater » d'Ernst, avec une perfection très remarquée ; et par M. Carlo Germano, violoniste de talent, accompagnés par l'habile organiste de la paroisse, M. A. Mockers.

De Beaulieu :

Le général Vannowsky, qui était en villégiature à Beaulieu, vient de repartir pour Saint-Petersbourg.

## A L'ÉTRANGER

Une importante réunion de la Commission de l'Exposition de 1900 vient d'avoir lieu, sous la présidence de M. le Ministre des Travaux publics, assisté de M. Gariel, délégué général. Quatre demandes de Congrès pour 1900 lui ont été soumises et ont été adoptées en principe, à savoir : 1<sup>o</sup> Congrès des Chemins de fer ; 2<sup>o</sup> Congrès de navigation ; 3<sup>o</sup> Congrès pour l'étude des méthodes d'essai des matériaux de construction ; 4<sup>o</sup> Congrès des ingénieurs en chef des associations de propriétaires d'appareils à vapeur.

Il convient de remarquer que parmi ces Congrès, les deux premiers, celui des chemins de fer et celui de navigation, existent déjà et qu'ils ne feront qu'apporter à l'Exposition de 1900, comme le règlement général l'a prévu, leur importante organisation autonome ; ils se rattacheront à l'Exposition d'une façon particulièrement brillante et utile au progrès.

Ce n'est là, d'ailleurs, que le début. D'autres congrès seront, à bref délai, présentés à l'approbation de la Commission supérieure, d'autres aussi seront provoqués par elle comme étant d'intérêt général, et l'on peut, d'ores et déjà, prévoir un ensemble de travaux particulièrement remarquables.

Le président de la République a offert, avant-hier, à tous les membres de la famille impériale de Russie présents à Paris, une chasse dans les tirés de Rambouillet.

Les grands-ducs Wladimir, Alexis, Boris et le duc de Leuchtenberg ont pris, à la gare Saint-Lazare, à neuf heures quarante-cinq, un train spécial qui les a conduits directement à Rambouillet et les a ramenés à Paris à six heures vingt du soir.

MM. Barrère, Berge, le général Bailloud et le comte Potocki assistaient également à la chasse offerte par le président.

Le président a quitté Rambouillet, à cinq heures quinze du soir, rentrant à Paris.

Arrivées et départs :

Le marquis de Reverseaux, ambassadeur de France à Vienne, qui était venu dernièrement à Paris pour assister au mariage de sa fille, a quitté Paris pour rejoindre son poste.

Le prince et la princesse Stourza et la princesse Ghika, sœur de la reine Nathalie de Serbie, ont quitté Paris, se rendant à Bucarest.

M. de Radowitz, ambassadeur d'Allemagne à Madrid, est arrivé à Paris, venant de Berlin.

## Lettre de Paris

Paris, 6 novembre.

Coup sur coup, nous venons d'assister à trois grandes premières représentations qui méritent également par la célébrité de leurs auteurs, par leur valeur littéraire et par

MARINE ET COLONIES

**Gros navires anciens et modernes.** — Il est prouvé par des chiffres qu'en employant un millier d'hommes, un grand transatlantique, un de ces géants qui sillonnent les mers, peut être construit en 4 ou 6 mois.

Nous sommes loin, dit à ce sujet M. Max de Nansouty dans la *Vie Scientifique*, des patientes constructions des anciens navires en bois, bien que leurs dimensions fussent infiniment moins considérables que celles des vaisseaux modernes. Cependant, les anciens ne se bornaient pas à lancer sur les flots ce que l'on nomme dédaigneusement des « coquilles de noix » ; les dessins, les documents que l'on possède montrent d'assez beaux spécimens des constructions navales antiques. Malheureusement on n'est pas bien fixé sur le tonnage de ces navires ataviques, car les historiens en donnent la mesure en coudées, et, comme on ne s'entend pas bien sur la valeur elle-même de la coudée, c'est tout une affaire que de calculer un tonneau de jauge dans ces conditions, Principalement en ce qui concerne la marine de guerre, on en est réduit à prendre pour point de départ du calcul, des bas-reliefs dans lesquels on craint toujours que l'exagération et la poésie n'aient joué un rôle considérable. Pour les navires de commerce, on est mieux renseigné. Lucien décrit, dans un de ses dialogues, un grand cargoboat chargé de blé qui s'égara, en allant d'Egypte en Italie; côtoya l'Asie-Mineure et, après soixante-dix jours de navigation, aborda au Pirée. On se pressa sur le port pour contempler ce navire extraordinaire. Lucien en relate les dimensions et il semble que le navire jaugeait environ 1,350 tonneaux de mer, en tonnage brut. C'est déjà un joli chiffre.

Mais on avait mieux que cela dans la marine militaire des Grecs et des Romains. L'amiral Serre, dont les beaux travaux de reconstitution de l'art naval antique font un si grand honneur à la science française, a décrit, d'après Athénée, un grand vaisseau que Hiéron fit construire à Syracuse et qu'il fit lancer par Archimède; ce navire avait, à ce qu'on pense, une capacité de 5,600 tonneaux.

Actuellement, les gros navires de guerre ont une bien autre capacité: elle se mesure par le déplacement, c'est à dire par le poids exprimé en tonnes du volume d'eau douce que déplace le bâtiment quand il est chargé jusqu'à sa ligne de flottaison, Le *Formidable*, français, déplace 11,380 tonnes, l'*Italia*, italien, 13,898 tonnes, l'*Empress-of-India*, anglais, 14,150 tonnes.

Les grands transatlantiques se rapprochent de ces chiffres: la *Touraine*, déplace 12,090 tonneaux, le *Campania*, de la Compagnie Cunard, 12,500 tonneaux, le *City-of-Paris*, 10,499 tonneaux.

Il semble que l'on soit arrivé bien près de la limite de capacité et de déplacement des navires. Cependant, lorsque la tempête s'acharne sur ces géants, elle s'en joue comme d'un bouchon flottant et les met en péril comme les simples petits navires antiques. Rien ne démontre mieux combien les forces humaines sont peu de chose lorsqu'on les compare à la grande puissance des forces que la nature met en jeu.

**La combustion spontanée de la houille à bord des navires.** — La combustion spontanée de la houille cause de grandes pertes à la navigation. Des statistiques établissent que 4 % des navires qui passent l'Equateur périssent, chaque année, par cette cause. Comment y remédier ? Jusqu'à ces derniers temps, le moyen le plus généralement recommandé et très probablement le plus mauvais, était d'assurer une bonne ventilation des soutes.

En effet, des travaux récents ont fait connaître que la cause de toutes ces inflammations était due à l'absorption par le charbon de l'oxygène de l'air sous l'influence de la chaleur et de l'humidité. On sait que l'air contient environ un quart d'oxygène. La combinaison avec le charbon dans les conditions que nous venons d'indiquer développe de la chaleur et pour peu que le renouvellement de l'air se fasse assez rapidement, l'élévation de la température ne tarde pas à atteindre le degré d'ignition.

Un ingénieur, M. Kraus, dans le *Praktische Maschinen Constructeur*, a proposé de remédier à cette oxydation en disposant, dans chaque navire charbonnier, une provision de cylindres d'acide carbonique liquide que l'on trouve facilement aujourd'hui dans le commerce.

Ces cylindres contiennent environ 1/20 de mètre]cube d'acide liquide qui, lorsqu'il retourne à l'état gazeux, occupe à la température de 25° centigrades un espace environ 500 fois plus grand, soit 25 mètres cubes. Pour un navire transportant 1,500 tonnes de charbon, le promoteur du système estime qu'il faudrait 40 cylindres d'acide carbonique. La dépense est évaluée par lui à 2,125 fr. alors que la prime supplémentaire demandée par les assurances est de 2 %, ce qui, pour un bateau de ce genre, représente au moins 6,000 francs. Il y aurait donc toute économie à faire la dépense de la provision d'acide carbonique. Pour permettre la visite des soutes, le navire devrait en outre être muni de deux scaphandres réduits à leur plus simple expression, c'est-à-dire un masque avec tube en caoutchouc permettant à l'ouvrier de rester en communication avec l'air extérieur pendant tout le temps qu'il est occupé dans les soutes.

le succès qu'elles ont obtenu auprès du gros public, le bruit mené autour d'elles. Trois grandes « premières » en sept jours !... Décidément, l'hiver arrive, l'hiver est arrivé.

C'est d'abord la *Médée*, de M. Catulle Mendès, tragédie en vers et en... trois actes, au triomphe de laquelle n'a pas peu aidé — j'allais dire collobaré — le génial tempérament artistique de sa principale interprète, M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt.

La pièce de M. Catulle Mendès est souvent écrite en très beaux vers. Il y en a de vraiment tragiques, de ces vers condensés et forts qui frappent le public de plein contact et le font tressaillir. Jason et Médée :

JASON

Et de quels crimes donc m'accuses-tu ? — Des miens !

Oui, sans doute, tous mes crimes sont sur ta conscience...

Puisqu'ils t'ont profité, c'est toi qui les as faits !

Voilà de vrais vers de tragédie, et de bonne tragédie.

Il y en a d'autres qui sont d'élégie, plutôt, mais qui sont d'une souplesse, d'une morbidesse et, en même temps, d'un éclat singuliers. Continuellement, sauf quelques négligences, que je ne relèverai pas (*ubi plura nitent...*), on se sent en présence d'un excellent et extrêmement adroit ouvrier en vers.

M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt a fortement, je le répète, contribué au succès de l'œuvre. Peut-être un peu monotone au premier acte, elle a déployé toutes les ressources de son merveilleux talent à partir du second. La scène d'amour, où elle se laisse à moitié reprendre par Jason, a été, à cause d'elle, d'une grâce fiévreuse et malade singulièrement captivante; et, au troisième acte, M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt s'est élevée à la véritable grandeur tragique, et a déployé une puissance de désespoir, puis de fureur et de rage, qui a transporté.

On l'a longuement acclamé, et ce n'était que justice.

Autre solennité littéraire et théâtrale a été la première au Théâtre Antoine de *Judith Renaudin*, drame en cinq actes de M. Pierre Loti, qui, romancier de talent incontesté et véritablement exquis, faisait ses premiers pas sérieux comme auteur dramatique. Aussi cette soirée avait elle amené au petit théâtre du boulevard de Strasbourg, une affluence des plus élégantes et des plus choisies.

L'ouvrage n'est pas connu, on pourrait se l'imaginer emprunté par M. Loti à l'un de ses romans. Il l'a tiré de ses papiers de famille, c'est une aventure réelle qu'il a mise à la scène, et le cas est assez curieux et assez rare pour mériter d'être noté. L'action se déroule au lendemain de la révocation de l'Edit de Nantes et le conflit sentimental se joue principalement entre Judith Renaudin et le capitaine de dragons Raymond d'Estelan, chargé de faire exécuter les nouveaux décrets.

Epris de la beauté et la fierté résignée de la jeune protestante, le capitaine lui propose de sauver sa famille et demande sa main à Judith. Mais cette dernière refuse par attachement pour ses parents et sa religion, et le capitaine d'Estelan se décide alors à fuir avec les Renaudin en Hollande, il se fera protestant, ils partageront tous deux la peine de la misère et de l'exil.

Ce dernier acte a produit une forte impression sur le public par sa grandeur et son austérité. Les décors sont merveilleux comme toujours chez Antoine; Antoine lui-même est remarquable dans son rôle de prêtre catholique, tout de charité, qui traverse épisodiquement la pièce.

Gros succès également pour M<sup>me</sup> Marie Laurent.

M. Pierre Loti, qui est une nature impressionnable, après avoir connu la joie intime du romancier tirant à vingt mille, connaît maintenant l'émotion plus brutale et plus forte du succès dramatique. Lui qui décrit si bien ses émotions devrait bien nous raconter ses impressions de coulisse.

\* \*

Quant à *Struensée*, c'est une œuvre belle, noble et fière, inspirée de la grande époque du romantisme tant au point de vue du fond que de la facture :

M. Meurice nous a présenté un *Struensée* parti de très bas, jeune, ambitieux, ayant conscience de sa valeur, épris d'aspirations libérales et rêvant d'une humanité sans joug. A chaque instant, de superbes vers éclatent, des vers frappés au coin de la passion et de l'enthousiasme. On n'entend plus guère aujourd'hui de ces beaux vers-là et l'on ne croit plus guère à d'aussi grandioses sentiments. Pourtant l'accueil du public, remué, a pris au quatrième acte une allure triomphale.

L'interprétation est à la hauteur de l'œuvre. Citons principalement Le Bargy qui fait le roi Christian VII, Leloir et de Féraudy dans le paysan Erik; Barral dont on attendait beaucoup dans Voltaire n'a pas donné ce qu'on espérait.

Malgré tout, c'est une bonne soirée pour la Comédie-Française, qui depuis quelque temps en avait perdu l'habitude.

LETTRES ET ARTS

**A l'Institut de France.** — Dans sa dernière séance, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a choisi pour le prix Bordin, à décerner en 1901, le sujet suivant : « Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs pendant la période républicaine, d'après les auteurs, les inscriptions et les monuments ? »

Elle a prorogé à l'année 1901 la question suivante sur laquelle aucun mémoire n'a été adressé en 1898 : « Dresser le catalogue des peintures de vases dont les sujets paraissent empruntés au drame grec (tragédie, comédie, drame satirique), restituer, s'il y a lieu, le sujet des pièces perdues. »

Elle a proposé pour le prix ordinaire ou du budget à décerner en 1901, le sujet suivant : « Dresser la liste alphabétique des noms de toute nature qui figurent dans les chansons de gestes français et imprimés, antérieurs au règne de Charles V. »

L'Académie a décidé encore que le prix Delalande-Guérineau sera décerné en 1900 au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1898.

La séance publique annuelle aura lieu le 25 novembre.

VARIÉTÉS

La Jérusalem moderne

A l'occasion du récent voyage de l'Empereur d'Allemagne en Palestine, nous sommes heureux de reproduire ici un court extrait des souvenirs rapportés naguère d'Orient par M. Gustave Larroumet, l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts de Paris.

Toutes différences gardées entre des cochers et des bateliers, on entre à Jérusalem comme on débarque à Jaffa, c'est-à-dire fort secoué. Nous trouvons à la gare des cochers auprès desquels ceux de Baalbek sont une livrée de haut style. Encore plus mêlés et plus minables, mais aussi amoureux d'étranges fantasias, ces forbans, écume de vingt races, chargent sur de vieux fiacres, attelés d'haridelles, les voyageurs préalablement dévalisés, c'est-à-dire dépouillés de leurs bagages, par des portefaix qui ont escaladé les wagons avec une furia de pirates montant à l'abordage.

Voyageurs et bagages à peine réunis dans les fiacres, ceux-ci partent à fond de train sur une pente raide, qui traverse la vallée du Hinnom, et se relève brusquement pour gravir la colline de Sion. Ils rasant tour à tour les deux côtés du ravin; ils se coupent et s'accrochent pour se dépasser, en s'injuriant à pleine gorge. Notre cocher est un nègre. Les yeux hors de la tête, fouettant ses deux bêtes menées à rênes flottantes, il se grise de vitesse et de bruit.

Nous avons pu, durant cet étrange steeple, jeter un coup d'œil sur les abords de Jérusalem. A droite de la route, une haute muraille, surmontée de créneaux et flanquée de tours, couronne l'escarpement. Elle s'appuie sur une forteresse massive, la cité de David. Sa position la préservant des attaques qui, toutes, des Romains aux Croisés, se portaient sur le front nord, cette forteresse a été remaniée dans ses parties supérieures, mais la base de la tour principale, avec ses gros blocs en bossage, est la même qu'au temps du roi prophète. A l'angle du bas-

tion s'ouvre la porte de Jaffa, par laquelle, jusqu'à ces derniers temps, les pèlerins d'Europe entraient dans la ville. Ils arrivent aujourd'hui par la Porte-Neuve, récemment ouverte, en face d'un faubourg moderne, où se trouvent l'hôpital français de Saint-Louis, Notre-Dame-de-France, hôtellerie des pèlerins français, et le vaste établissement des Russes. Ces constructions sont monumentales et dignes de Jérusalem; mais, à côté d'elles, des auberges, des cafés, des magasins à l'euro-péenne, donnent, à ce coin de banlieue, l'aspect d'un village provençal.

Pour visiter les environs de Jérusalem, peut-être est-il prudent de prendre une escorte; il est certain, du moins, que cela fait vivre quelques soldats turcs. Au moment où nous sortons de Notre-Dame-de-France, à six heures du matin, un grand escogriffe nous attend pour nous accompagner. Il est long et sec, avec une figure de tristesse, un torse étique, une invraisemblable ouverture de jambes. Les manches de sa vareuse et les jambes de son pantalon s'arrêtent fort loin de ses poignets et de ses chevilles. Il a la courbace aux poignets et le sabre autour des reins. Il prend la tête de notre groupe et, deux jours durant, sa grande ombre nous précèdera.

Au flanc du mont des Oliviers, le chemin s'élève presque à pic, poudreux et pierrenx, écorchant la terre jaunâtre. Nous atteignons bientôt le sommet. Une haute tour le domine. Il faut renoncer à monter au sommet, car le gardien est allé à Jérusalem, emportant la clé. Notre regret est diminué par la vue qui se découvre du parvis de l'église. Il ne semble pas possible que, de là-haut, cette vue soit plus étendue et plus belle.

Des cercles concentriques de collines grises, séparées par des vallées bleuâtres, ondulent jusqu'à l'horizon. La mer Morte paraît à l'est, au fond d'un entonnoir gigantesque, creusé à quatre cents mètres au dessous du niveau de la Méditerranée. Près de six lieues nous séparent d'elle, mais telle est la transparence de l'air qu'on la croirait toute voisine. D'ordinaire, sa nappe est d'un bleu doux. A cette heure, sous les rayons du soleil déjà haut, elle ressemble à un miroir terni. Cet aspect est plus conforme à la légende des villes englouties sous le bitume. Il complète la désolation de ce paysage couleur de cendre, où les taches de verdure disparaissent dans la lumière vibrante. On dirait une cuve infernale où dorment lourdement, sous une buée livide, des flots de plomb fondu. Un grand silence plane sur elle et il semble que, si l'on élevait la voix, le moindre son retentirait sur ce gouffre avec un fracas de tonnerre.

L'œil suit les contours de la nappe aussi nettement que sur une carte. Au nord, l'embouchure du Jourdain forme comme le manche du sombre miroir. Une végétation épaisse foisonne sur les rives du fleuve et met quelque vie dans ce royaume de la Mort. Au delà de la mer, l'horizon s'adoucit un peu. Sur l'azur pâle du ciel tranchent les montagnes violettes du pays de Moab. L'une de leurs dentelures est la cime du mont Nebo, d'où Moïse, avant de mourir, découvrit la Terre promise. Du côté de l'ouest, à certains jours, la Méditerranée se laisse apercevoir vers Jaffa. Ainsi, le prophète aurait embrassé, dans son dernier regard, toute la contrée que Dieu donnait à son peuple. Après la mer Rouge, le Sinaï et le désert, il aurait revu les flots qui battaient les bords d'où il avait arraché Israël captif.

GUSTAVE LARROUMET.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 30 Octobre au 6 novembre 1898

SAN REMO, b. Angelo-Padre, ital., c. de Dominici,	charbon.
CANNES, b. Indus, fr., c. Tassis,	sable.
Id. b. L'Union, fr., c. Rousset,	id.
Id. b. Reine-des-Anges, fr., c. Orengo,	id.

Départs du 30 Octobre au 6 novembre

CANNES, b. Fortune, fr. c. Roux,	sur lest.
Id. b. Indus, fr., c. Tassis,	id.

SOCIÉTÉ ANONYME des HALLES et MARCHÉS DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Capital, 500,000 francs

Messieurs les actionnaires de la Société anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco sont informés que par décision du Con-

seil d'Administration, un acompte de trente-trois francs par action est mis à leur disposition.

Cette somme leur sera remise contre le coupon numéro 8.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

FÊTE DE LA SAINT-ALBERT

Dimanche 13 Novembre 1898

DISTRIBUTION DE SECOURS AUX INDIGENTS

Lundi 14 Novembre, à 8 h. du soir

ILLUMINATION GÉNÉRALE

de la place du Palais, de la ville de Monaco et de la Condamine

FEU D'ARTIFICE

Tiré par STÉVANO, sur l'Esplanade de la Batterie

RETRAITE MILITAIRE

avec le concours de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, de la Société de Gymnastique l'Etoile de Monaco et de la Société Philharmonique.

Mardi 15 Novembre, à 8 h. du matin

SAUVES D'ARTILLERIE

A 11 h. et demie, sur la place du Palais

REVUE DES GARDÉS D'HONNEUR & DES CARABINIERS

De 4 1/2 à 6 h. sur la même place

JEUX DIVERS

Courses aux ânes — Courses de femmes avec baquets  
Mât de Cocagne, etc.

DES PRIX SERONT ATTRIBUÉS AUX VAINQUEURS

CONCERT

donné par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

MONTE CARLO

De 4 h. 1/2 à 6 h., sur la plate-forme de la place du Casino

CONCERT

par la SOCIÉTÉ CHORALE « L'AVENIR »  
et la SECTION DE MUSIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES RÉGATES

FÊTE DE NUIT

ILLUMINATION

DE LA PLACE ET DES AVENUES DU CASINO  
Par André ROBAUDY, de Nice

De 7 heures 1/2 à 8 heures 1/2, au kiosque de la Terrasse

CONCERT

par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

LANCEMENT DE BALLONS LUMINEUX  
par J. CARUTA

A 8 heures et demie, au Fort Antoine

FEU D'ARTIFICE

Tiré par RUGGIERI

EMBRASEMENT DE LA VILLE DE MONACO

AUX FLAMMES DE BENGALE

A 9 heures, au kiosque de la Terrasse

CONCERT INSTRUMENTAL

DONNÉ PAR

L'ORCHESTRE DU CASINO

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite des époux Degiorgis, sont invités à se rendre le seize novembre prochain, à neuf heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, pour assister à la reddition des comptes du syndic définitif, et donner leur avis sur l'excusabilité des faillis.

Monaco, le 5 novembre 1898.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers du sieur Romualdo BANFI, restaurateur à Monaco, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le 22 novembre courant, à 2 heures et demie du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur de Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

AVIS

Par acte sous seing privé en date du vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, monsieur Cane François a acquis de monsieur Bolivia Ange, le fonds de commerce exercé par ce dernier, rue de la Turbie, 4, à Monaco (Condamine); oppositions dans la huitaine chez monsieur RAMBALDI Auguste, rue de la Turbie, 5 bis, sous peine de forclusion.

AVIS

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le deux novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, monsieur André FÈVE, coiffeur-parfumeur, a vendu à monsieur Eugène BÉRIOUX, coiffeur, le fonds de commerce de coiffeur qu'il exploitait à Monaco, boulevard de la Condamine.

Les créanciers, s'il y en a, sont priés de se faire connaître sous huitaine, en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire à Monaco.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Cabinet de M<sup>e</sup> BARDOLET, avocat

Distribution NAVE

Les créanciers opposants du sieur Félix NAVE, électricien, demeurant à Paris, sont avertis qu'une distribution par contribution a été ouverte au Greffe du Tribunal Supérieur le huit novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, et qu'ils devront se rendre avec titres et pièces en la Chambre du Conseil dudit Tribunal le vingt-deux du même mois, à deux heures du soir, par devant monsieur le Juge-Commissaire à l'effet de se régler amiablement sur la distribution d'une somme de cinq mille neuf cent vingt-cinq francs, provenant de divers loyers saisis arrêtés à l'encontre dudit sieur Félix Nave.

Monaco, le huit novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

L'Avocat du Saisissant,  
E. BARDOLET.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Cabinet de M<sup>e</sup> BARDOLET, avocat à Monaco  
place d'Armes, maison Doda (Condamine)

DISTRIBUTION PHILIPPE

Les créanciers opposants de la dame Blanche-Victorine MARIE, veuve du sieur Ferdinand PHILIPPE, propriétaire, demeurant à Paris, sont avertis qu'une distribution par contribution a été ouverte au Greffe du Tribunal Supérieur le huit novembre 1898, et qu'ils devront se rendre avec titres et pièces en la chambre du Conseil dudit Tribunal, le 21 du même mois, à 9 heures du matin, par devant M. le Juge-Commissaire, à l'effet de se régler amiablement sur la distribution d'une somme de 4,753 francs 85 centimes, provenant de la vente des meubles saisis à l'encontre de ladite dame.

Monaco, le 8 novembre 1898.

L'Avocat du saisissant,  
E. BARDOLET.

Etude de M<sup>e</sup> A. BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le treize octobre mil huit cent quatre-vingt-

dix-huit, enregistré, monsieur Joseph DAGNINO, épiciier, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire à Monaco, a acquis de madame Marie TONINETTI, épouse de monsieur Joseph MONTANETTI, employé à la Buanderie, avec lequel elle demeure à Monaco, ayant également élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire.

Un lot de terrain de la contenance de deux cent dix mètres carrés soixante-dix-neuf décimètres carrés, situé à Monaco, quartier de la Colle supérieure, faisant partie du numéro 108 de la section A, et confinant : au nord, au chemin des Révoires ; au sud, à monsieur Gastaud ; à l'est, à monsieur Ravera, et à l'ouest, à un chemin.

Cette acquisition a été faite au prix de trois mille cent soixante et un francs, quatre-vingt-cinq centimes, ci..... **3,161 fr. 85**

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, a été déposée ce jour-d'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné à toutes personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné, tant du chef de la venderesse que de tous précédents propriétaires, notamment de ceux ci-après désignés, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

La venderesse était propriétaire de l'immeuble dont s'agit au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de : 1<sup>o</sup> madame Adèle Biovès, veuve de monsieur Nicolas Viale, propriétaire, demeurant à Menton ; 2<sup>o</sup> et monsieur Emile Biovès, avocat, et madame Anne-Amélie-Berthe Espanet, son épouse, demeurant ensemble à Menton.

Monaco, le 8 novembre 1898.

Dûment enregistré.

Pour extrait :  
(Signé) : A. BLANC.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

**AUGMENTATION DU CAPITAL**  
de la

**SOCIÉTÉ PARFUMERIE-DISTILLERIE DE MONACO**  
et modifications à ses Statuts

I. — D'un acte reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le deux juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, il appert que suivant délibération en date du vingt et un mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme Parfumerie-Distillerie de Monaco, dont le siège est à Monaco, quartier de Monte Carlo, Iris Villa, a décidé de porter son capital de deux cent mille francs à deux cent soixante-dix mille francs et a voté diverses modifications à ses statuts.

Par suite, les articles trois, cinq, neuf, treize, vingt et trente desdits statuts ont été modifiés et remplacés de la manière suivante :

ARTICLE 3. — Le siège social est dans l'immeuble de la Société Iris Villa, à Monte Carlo ; il pourra être transféré partout ailleurs dans la Principauté par délibération du Conseil d'Administration.

ART. 5. — Le capital social est fixé à deux cent soixante-dix mille francs, divisé en cinq cent quarante actions, de cinq cents francs entièrement libérées.

ART. 9. — Chaque administrateur doit être propriétaire de dix actions au moins, lesquelles sont inaliénables pendant la durée de ses fonctions ; elles sont déposées dans la caisse sociale et frappées d'un timbre indiquant l'inaliénabilité.

ART. 13. — L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires ; ses décisions sont obligatoires même pour les absents, dissidents, mineurs ou interdits.

Elle se compose de tous les actionnaires porteurs d'au moins cinq actions.

Les titres devront être déposés trois jours francs avant l'assemblée, soit au siège social, soit dans tel établissement désigné ou agréé par le Conseil d'Administration.

ART. 20. — Les délibérations de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chaque actionnaire a droit à autant de voix qu'il possède de fois cinq actions, sans dépasser vingt voix.

Les votes ont lieu par assis et levé, à moins que le scrutin ne soit demandé par trois membres présents.

ART. 30. — Les produits nets se divisent en deux portions.

A. — De l'ensemble des produits on commence par déduire :

- 1<sup>o</sup> Cinq pour cent pour la réserve légale ;
- 2<sup>o</sup> La rémunération jusqu'à cinq pour cent du capital social.

B. — Le surplus distribuable appartiendra :  
Quatre-vingt-cinq pour cent aux actions à titre de dividendes ;

Quinze pour cent au Conseil d'Administration.

II. — D'un autre acte reçu par M<sup>e</sup> Valentin, notaire à Monaco, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, il appert que les cent quarante actions nouvelles de cinq cents francs chacune qui étaient à émettre par suite de l'augmentation du capital social ont été entièrement souscrites et que le montant de ces actions a été versé intégralement par les souscripteurs.

III. — Cette augmentation de capital et les modifications apportées aux statuts de ladite Société par l'acte du deux juin mil huit cent quatre-vingt-dix-huit précité, ont été approuvées par Ordonnance Souveraine, en date du dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

IV. — Une expédition de chacun des deux actes notariés sus-énoncés et une expédition de l'Ordonnance Souveraine précitée, ont été déposées au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le quatre novembre présent mois.

Pour extrait :  
L. VALENTIN.

**GRAND BAZAR**  
**MAISON MODÈLE**

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT  
Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

**PRIX FIXE**

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES  
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE  
LINGERIE, RUBANS, MERGERIE, DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

**LEÇONS ET COURS**  
POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S<sup>t</sup>-Maur  
Rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 25 — Condamine

**LEÇONS DE PIANO**

M<sup>lle</sup> SCHWENTZER  
MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX  
**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIFF MOEHR**

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouté

SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

A LA

**BELLE JARDINIÈRE DE MONACO**

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de Vêtements tout faits et sur mesure pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — Robes de chambre et Coin de feu — Vêtements Imperméables — Habits — Redingotes — Gilets et Pantalons drap noir — Pèlerines capuchon.

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

**LE MONITEUR**  
**DE LA MODE**

paraissant tous les Samedis

**20 PAGES** GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE  
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

- PLUS DE MODELES NOUVEAUX
- PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
- PLUS DE LITTÉRATURE
- PLUS DE RECETTES DE CUISINE
- PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>o</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE** (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Oct.-Nov.	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	31	758.3	757.5	757.2	756.8	756.4	20.2	20.4	19.7	18.4				18.3	80
1	54.2	53.9	54.2	55.2	56.2	17.7	17.5	18.3	18.2	17.3	81	id.	Nuageux, pluie		
2	69.2	61.2	61.5	62.5	63.2	17.5	18.2	18.1	17.8	17.4	79	id.	Couvert		
3	63.2	62.1	62.2	62.2	62.3	18.6	19.4	18.5	18.2	17.8	76	id.	Nuageux, pluie		
4	60.6	59.8	59.2	59.2	58.7	18.7	20.2	19.2	18.5	18.4	74	id.	id.		
5	57.8	57.2	57.2	57.2	57.7	18.5	20.2	20.2	19.3	19.4	78	id.	Couvert		
6	57.6	58.2	58.2	58.8	59.7	19.2	21.2	21.2	19.3	18.6	79	id.	Variable		
DATES		31	1	2	3	4	5	6							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima		20.4	18.3	18.2	19.5	20.3	20.4	21.2					
		Minima		17.8	17.2	17.2	17.2	16.8	17.8	18.2					
												Pluie tombée : 121 <sup>mm</sup> ,7			

**ASTHME** OPPRESSION, CATARRHE, TOUX NERVEUSE. Recomm. par les célébrités médicales.  
Soulagement immédiat  
Même résultat avec le PAPIER GICQUEL ; brûlé près du malade, il calme immédiatement les accès. 3 fr. la boîte. CIGARES ou PAPIER. 14, rue Delarochette, Paris, et Pharm.

**CIGARES GICQUEL**

Imprimerie de Monaco, 1898